



MISE EN SECURITE DANS LES ETABLISSEMENTS DE TYPE U ET J

ORGANISATION DE LA FORMATION

Prérequis

- Aucun

Durée

- 3 heures 30 minutes

Effectif maximum

- 10 personnes

Effectif minimum

- 1 personne

Maintien des connaissances

- Néant

Intervenant(s)

- Formateur spécialisé en

Sécurité et Prévention

Méthodes pédagogiques

- Exposés interactifs, analyses, démonstration, étude de cas, exercice.

Attribution finale

- Attestation Individuelle de Formation

Organisme de délivrance

- Alliance Formation

Type d'évaluation

- Sommative



REFERENCES RÉGLEMENTAIRES

- Code du travail articles R4227-28 R. 4227-37 R. 4227-38 R. 4227-39
- R6 APSAD
- Arrêté du 25 Juin 1980 (MS46 et suivants)

OBJECTIFS

- Maîtriser les procédures de mise en sécurité par un transfert horizontal de l'établissement.

PUBLIC

- Tous personnels soignants des établissements de type U (établissements de soins) et J (maison de retraite et résidences pour personnes âgées).

MATERIEL

- ½ journée en salle et visite ciblée de l'établissement
- Ordinateur portable, vidéo projecteur

PROGRAMME DE FORMATION PARTIE THEORIQUE

Rappel des consignes d'urgence de l'établissement (validées lors de « l'organisation de l'urgence »).

Présentation du compartimentage.

Techniques générales d'évacuation/ mise en sécurité du personnel, des résidents et des patients.

Modalités d'alarme, d'alerte et d'accueil des secours extérieurs. Rôle et missions de chacun.

Reconnaissance des itinéraires et du point de rassemblement et/ou espace d'attente sécurisé.

Présentation du SSI, signalisation, balisage, plans, consignes, ...

PROGRAMME DE FORMATION PARTIE PRATIQUE

Visite exhaustive de l'établissement.

Exercice de mise en sécurité, transfert horizontale de patients et résidents avec différents moyens.

